



Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

informations complémentaires :

www.cercladesilence.fr

www.lacimade.org

(association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu)

**Cercle de silence sur le marché de Lavaur,
de 10h à 11h, le 1^{er} samedi de chaque mois**
contact : André Dumoulin (05 63 70 66 37)

février
2018

150 personnes
rassemblées à Agen
pour que Joseph ne soit pas expulsé



Appelés à se rassembler devant la préfecture du Lot-et-Garonne, à Agen, par Réseau Education Sans Frontière et la Cimade 47, 150 manifestants se sont regroupés vers 18 heures en soutien de Joseph, étudiant en lycée professionnel dans un établissement d'Agen.

Incarcé au centre de rétention administratif de Toulouse, ce Gabonais d'origine a été interpellé la semaine passée alors qu'il se trouvait en stage professionnel dans la Ville rose. Elève bien noté, il est, selon ses partisans, mineur. La préfecture affirme qu'il est âgé de 25 ans, sur la foi d'un passeport établi avec son patronyme. Il est donc expulsable car en situation irrégulière.

Il est en France depuis 2015, et n'a rencontré aucune difficulté administrative depuis son arrivée sur le territoire national. Une délégation a été reçue en préfecture. Les profs, les parents, les associations demandent aux pouvoirs publics l'abrogation d'un arrêté de reconduite à la frontière décidé par le tribunal administratif. "Il doit pouvoir continuer ses études et obtenir son bac" explique l'un de ses soutiens.

Source : La dépêche du Midi (article publié le 25 janvier 2018)